

**Réseau de Santé Vitalité
(Régie régionale de la Santé A)
États financiers
au 31 mars 2025**

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
Situation financière	4
Résultats	5
Surplus accumulé	6
Évolution de la dette financière nette	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
507, rue Victoria
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 2K9

T 506 739-1144

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau de Santé Vitalité
(Régie régionale de la Santé A)
Au ministre de la Santé
Province du Nouveau-Brunswick

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau de Santé Vitalité (Régie régionale de la Santé A) (ci-après « le Réseau ») inclus dans la section auditée du rapport financier annuel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Réseau a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière aux 31 mars 2025 et 2024. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 31 mars 2025 et 2024, aux surplus cumulés au 1^{er} avril 2024 et aux 31 mars 2025 et 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025, comme nous l'avons fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Réseau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Réseau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Réseau ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Réseau.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Réseau;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Réseau à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Réseau à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Edmundston

Le 24 juin 2025

Réseau de Santé Vitalité

Situation financière

	31 mars 2025		31 mars 2024	
Actifs financiers				
Encaisse	24 589 577	\$	1 588 538	\$
Encaisse - fonds en fiducie des patients	45 123		62 543	
Compte à recevoir (note 3)	162 726 000		107 556 444	
Estimation du règlement de fin d'exercice de la province (note 4)	3 874 922		3 938 699	
Investissements temporaires (note 5)	8 396 091		8 003 753	
	199 631 713		121 149 977	
Passifs				
Fonds en fiducie des patients	45 123		62 543	
Comptes et charges à payer (note 6)	168 373 202		88 178 244	
Revenus reportés (note 7)	3 869 770		3 839 123	
Revenus reportés en capital (note 9)	164 544 466		152 600 719	
Avantages sociaux courus (note 8)	101 235 998		97 730 909	
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 12)	71 178 051		73 347 359	
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation (note 24)	24 229 406		24 294 001	
	533 476 016		440 052 898	
Dette financière nette	(333 844 303)		(318 902 921)	
Actifs non financiers				
Immobilisations (note 10)	593 571 389		609 548 002	
Frais payés d'avance et fournitures (note 11)	17 278 415		13 346 395	
	610 849 804		622 894 397	
Surplus accumulé	277 005 501	\$	303 991 476	\$
Éventualités (note 14)				
Engagements (note 15)				

Pour le conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

Réseau de Santé Vitalité

Résultats

Exercice terminé le	Budget	31 mars 2025	31 mars 2024
Produits			
Ministère de la Santé	904 126 504	\$ 998 504 991	\$ 866 036 332
Programmes fédéraux	6 121 127	7 580 450	6 588 562
Revenus de patients	33 099 320	29 169 626	29 159 965
Recouvrement et ventes	7 024 685	42 563 988	35 945 067
	950 371 636	1077 819 055	937 729 926
Dépenses (Note 18)			
Soins infirmiers aux patients hospitalisés	216 254 094	323 316 911	287 618 081
Services ambulatoires	117 515 279	163 219 228	145 394 812
Services diagnostiques et thérapeutiques	208 890 300	240 292 258	206 730 461
Services communautaires	83 756 143	89 194 491	69 582 612
Éducation et recherche	17 788 945	18 563 682	15 861 711
Assurance-maladie	89 152 625	99 617 817	94 465 566
Services de soutien	182 889 645	204 163 822	192 388 121
Services administratifs	33 284 682	52 377 623	28 891 619
Services auxiliaires	839 923	1 950 044	1 768 674
	950 371 636	1 192 695 876	1 042 701 657
Déficit lié aux activités d'opération	-	(114 876 821)	(104 971 731)
Financement du déficit lié aux opérations par le ministère de la Santé (note 23)		114 876 821	104 971 731
Déficit annuel d'opération avant les éléments sous-mentionnés	-	-	-
Rajustement du règlement de fin d'exercice des années antérieures	-	(9 778)	106 336
Revenus en capital	27 804 075	9 112 579	37 441 909
Amortissement des immobilisations	(35 000 000)	(35 175 076)	(35 056 139)
Prestations constituées pour congés de maladie	(750 000)	(913 700)	(955 600)
Surplus (déficit) annuel	(7 945 925)	\$ (26 985 975)	\$ 1 536 506

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

Réseau de Santé Vitalité**Surplus accumulé**

Exercice terminé le	31 mars 2025		31 mars 2024	
Surplus accumulé au début de l'année	303 991 476	\$	302 454 970	\$
Surplus (déficit) annuel	(26 985 975)		1 536 506	
Surplus accumulé à la fin de l'année	277 005 501	\$	303 991 476	\$

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

Réseau de Santé Vitalité
Flux de trésorerie

Exercice terminé le	31 mars 2025	31 mars 2024
Activités de fonctionnement		
Surplus (déficit) annuel	(26 985 975) \$	1 536 506 \$
Éléments hors caisse		
Revenus reportés en capital transférés aux revenus	(2 355 887)	(24 428 099)
Amortissement des immobilisations	35 175 076	35 056 139
Variation d'éléments du fonds de roulement (note 13)	24 692 895	(2 252 610)
	30 526 109 \$	9 911 936 \$
Activités d'investissement en immobilisations		
Revenus reportés en capital reçu durant l'année	14 299 634 \$	11 530 327 \$
Acquisition d'immobilisations	(19 198 463)	(22 789 791)
	(4 898 829) \$	(11 259 464) \$
Activités de placement		
Augmentation des investissements temporaires	(392 338) \$	(369 350) \$
Activités de financement		
Remboursement de l'obligation d'un contrat de location-acquisition	(2 169 308) \$	(2 052 183) \$
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation réglée	(64 595) \$	\$
	(2 233 903) \$	(2 052 183) \$
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	23 001 039 \$	(3 769 061) \$
Encaisse au début	1 588 538	5 357 599
Encaisse à la fin	24 589 577 \$	1 588 538 \$

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

Réseau de Santé Vitalité**Évolution de la dette financière nette**

Exercice terminé le	31 mars 2025	31 mars 2024
Surplus (déficit) annuel	(26 985 975) \$	1 536 506 \$
Acquisition d'immobilisations	(19 198 463)	(23 176 092)
Amortissement des immobilisations	35 175 076	35 056 139
	15 976 613	11 880 047
Utilisation des frais payés d'avance et fournitures	(3 932 020)	(4 237)
Diminution (augmentation) de la dette financière nette	(14 941 382)	13 412 316
Dette financière nette au début de l'année	(318 902 921)	(332 315 237)
Dette financière nette à la fin de l'année	(333 844 303) \$	(318 902 921) \$

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie Régionale de la Santé A a été constituée le 1er septembre 2008 suite à la fusion des régies régionales suivantes sous la dénomination de Réseau de Santé Vitalité (le Réseau), en vertu de la Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé de la province du Nouveau-Brunswick: Régie régionale de la santé 1 (Beauséjour), Régie régionale de la santé 4, Régie régionale de la santé 5 et la Régie régionale de la santé 6.

La principale activité du Réseau consiste à fournir des services de soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick. Par le biais d'un réseau d'hôpitaux, de centres de santé et de centres de services spécialisés, le Réseau offre des programmes et des services allant des soins primaires, aux services spécialisés et tertiaires. Les services communautaires tels les services de santé mentale, les services de santé publique et les services de toxicomanie sont offerts au sein de plusieurs collectivités.

Le Réseau reçoit la majeure partie de son financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, conformément aux dispositions budgétaires établies par le ministère de la Santé.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables du secteur public établies par le Conseil de la comptabilité dans le secteur public.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public, la direction du Réseau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'entité pourrait prendre à l'avenir. Les éléments nécessitant des estimations importantes comprennent la provision pour créances douteuses, les estimations du règlement de fin d'exercice, l'obligation des prestations constituées pour congés de maladie, l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations et la durée de la vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés sur une base d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus reçus avant d'être gagnés sont enregistrés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que le revenu soit gagné.

Les subventions gouvernementales du Nouveau-Brunswick ou de tout autre gouvernement, ou d'organismes inclus dans leur périmètre comptable, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et lorsque le Réseau bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que le Réseau bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications du Réseau, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont satisfaites.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les sommes sans affectation déterminée par le donateur ou sous condition expresse de doter l'établissement d'un capital à préserver pour une période indéterminée sont constatées aux revenus de l'exercice de la donation.

Les sommes reçues pour la constitution d'une dotation d'une durée déterminée ou grevées d'une affectation externe sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites dans l'entente. Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité, selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

Les dons d'immobilisations ou les dons d'espèces pour en faire l'acquisition sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel il a lieu.

Les revenus de patients comprennent les sommes exigibles selon les tarifs établis par le Ministère de la Santé. Ces revenus sont constatés au moment de la prestation de services et sont diminués des déductions, exonérations et exemptions accordées à certains de ceux-ci.

Les recouvrements et ventes représentent des revenus effectués autres que les revenus de prestation de services aux patients et sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les revenus en capital sont les revenus reçus du Ministère de la Santé pour les actifs ajoutés durant l'année en cours et sont comptabilisé dans le même exercice que l'ajout de l'actif.

Dépenses

Les dépenses sont enregistrées sur une base d'exercice lorsqu'elles sont encourues et mesurables, en fonction de la réception des biens ou des services et de l'obligation de paiement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Réseau est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse (découvert bancaire) et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs corporels utilisés pour la prestation de services du Réseau et l'administration du Réseau et seront utilisées sur une base régulière pour une période supérieure à un an et ne sont pas des actifs superflus détenus pour la revente.

Les immobilisations sont enregistrées au coût, lequel comprend toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile. L'amortissement débute l'année après que l'immobilisation ait été mise en service. Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas entrées en service. Les descriptions et la durée de vie utile sont les suivantes :

	<u>Taux</u>
Terrains : tous les terrains appartenant au Réseau, incluant les terrains sous les bâtiments.	n/a
Améliorations aux terrains : inclus les projets majeurs de terrassement, stationnements et autres actifs de ce genre.	5 à 20 %
Bâtiments : tous les bâtiments découlant d'un contrat de location - acquisition et appartenant au Réseau, simple ou divisé en plusieurs éléments : structurel, intérieur, extérieur, mécanique, électrique, éléments et équipements spécialisés et site de construction.	2 à 10 %

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Matériel et équipements : incluent les immobilisations reliées à la technologie de l'information, équipements motorisés et autres actifs similaires. 4 à 50 %

Matériel roulant : tous les véhicules du Réseau incluant les voitures de tourisme, camions et autres actifs similaires. 6 à 20 %

Améliorations locatives : incluent les améliorations majeures aux bâtiments loués. 5 à 10 %

Les immobilisations sont dépréciées lorsque des facteurs indiquent qu'elles ne contribuent plus à la capacité du Réseau de fournir des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs est moindre que la valeur comptable nette. Les dépréciations nettes sont enregistrées comme dépenses dans l'état des résultats.

Frais payés d'avance et fournitures

Les frais payés d'avance et les fournitures comprennent les médicaments, combustibles, nourritures, fournitures médicales, chirurgicales et autres de même que des contrats de service payés d'avance qui sont passés en dépense sur la période où le Réseau en tirera des bénéfices.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette, le coût est déterminé sur la base du coût moyen. La valeur de réalisation nette est le coût de remplacement.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle.
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu.
- Il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés.
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le Réseau comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont inscrits au coût au moment de leur comptabilisation initiale. Les investissements temporaires qui sont cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti sauf si la direction a choisi de les inscrire à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont prises en compte dans l'état des gains et perte de réévaluation, le cas échéant.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de leur acquisition ainsi que des coûts de financement, lesquels sont amortis selon le mode linéaire.

Une fois l'an, tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation. S'il est jugé qu'il existe une indication objective de dépréciation, celle-ci est inscrite à l'état des résultats.

Le CCSP exige d'un organisme public qu'il classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui répartit, selon les trois niveaux suivants, les données qui peuvent servir à de telles évaluations:

Niveau 1 - Cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Données d'entrée observables ou corroborées par le marché, autres que celles de niveau 1, telles que les cours d'actifs ou de passifs similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs ou les données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs.

Niveau 3 - Données d'entrée qui ne sont pas observables parce qu'il n'y a pas ou qu'il n'y a guère d'activité sur les marchés et qui sont importantes aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont de niveau 1.

3 - COMPTES À RECEVOIR

	2025		2024	
Gouvernement du Nouveau-Brunswick :				
Assurance-maladie	10 264 366	\$	11 174 948	\$
Apports pour matériel et équipements	11 050 355		7 971 137	
Plan provincial	106 142 230		54 271 562	
	127 456 951		73 417 647	
Patients, net des créances douteuses	9 942 698		9 984 496	
Taxes de vente harmonisées	5 319 353		5 749 433	
Autres	20 006 998		18 404 868	
	162 726 000	\$	107 556 444	\$

La provision pour créances douteuses comptabilisée au poste - comptes à recevoir des patients est de 2 844 446 \$ (1 436 815 \$ en 2024).

4 - ESTIMATION DU RÈGLEMENT DE FIN D'EXERCICE DE LA PROVINCE

	2025	2024
Règlement de fin d'exercice à recevoir pour le déficit dans les revenus de patients	3 874 922	3 938 699 \$

Pour 2025, le règlement de fin d'exercice correspond au net du déficit dans les revenus de patients de 3 874 922 \$. Pour 2024, le règlement de fin d'exercice correspond au net du déficit dans les revenus de patients de 3 938 699 \$.

5 - INVESTISSEMENTS TEMPORAIRES

	2025	2024
Fonds à revenus fixes	6 148 491 \$	5 887 281 \$
Titres cotés en bourse	2 247 600	2 116 472
Titres et fonds à revenu fixe	8 396 091 \$	8 003 753 \$

6 - COMPTES ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Comptes et charges à payer	90 639 271 \$	52 829 737 \$
Salaires et charges sociales à payer	77 733 931	35 348 507
	168 373 202 \$	88 178 244 \$

Les sommes à remettre à l'État totalisent 3 639 404 \$ au 31 mars 2025 (3 748 602 \$ au 31 mars 2024).

7 - REVENUS REPORTÉS

31 MARS 2025	Solde au début de l'année	Reçus pendant l'année	Transférés aux revenus	Solde à la fin de l'année
Revenus reportés	3 839 123 \$	2 531 424 \$	(2 500 777) \$	3 869 770 \$
31 MARS 2024	Solde au début de l'année	Reçus pendant l'année	Transférés aux revenus	Solde à la fin de l'année
Revenus reportés	3 487 048 \$	1 961 540 \$	(1 609 464) \$	3 839 123 \$

8 - AVANTAGES SOCIAUX COURUS

	2025	2024
Vacances à payer	41 647 784 \$	39 162 784 \$
Temps supplémentaire à payer	5 309 162	5 167 634
Congés fériés à payer	5 527 852	5 562 991
Obligation des prestations constituées pour congés de maladie	48 751 200	47 837 500
	101 235 998 \$	97 730 909 \$

9 - REVENUS REPORTÉS EN CAPITAL

31 MARS 2025	Solde au début de l'année		Reçus pendant l'année		Transférés aux revenus		Solde à la fin de l'année	
Revenus reportés en capital	152 600 719	\$	14 299 634	\$	(2 355 887)	\$	164 544 466	\$
31 MARS 2024	Solde au début de l'année		Reçus pendant l'année		Transférés aux revenus		Solde à la fin de l'année	
Revenus reportés en capital	165 498 490	\$	11 530 327	\$	(24 428 098)	\$	152 600 719	\$

10 - IMMOBILISATIONS

												2025
	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Matériels et équipements	Matériel roulant	Améliorations locatives	Travaux en cours	Équipements découlant d'un contrat de location- acquisition	Bâtiments découlant d'un contrat de location- acquisition		Total	
Coût												
Solde d'ouverture	3 652 772	\$ 8 659 406	\$ 713 577 186	\$ 239 367 222	\$ 591 588	\$ 5 286 068	\$ 152 600 719	\$ 5 583 690	\$ 144 000 000	\$	1 273 318 651	
Ajouts	-	-	-	4 699 245	199 584	-	14 299 634	-	-		19 198 463	
Transfert des travaux en cours	-	-	-	2 355 887	-	-	(2 355 887)	-	-		-	
Radiations/dispositions	-	-	-	(8 097 829)	-	-	-	-	-		(8 097 829)	
Solde de fermeture	3 652 772	8 659 406	713 577 186	238 324 525	791 172	5 286 068	164 544 466	5 583 690	144 000 000		1 284 419 285	
Amortissement cumulé												
Solde d'ouverture	-	3 834 714	440 531 717	179 781 098	591 588	3 961 407	-	2 670 125	32 400 000		663 770 649	
Amortissement	-	247 190	17 202 597	13 728 530	-	172 639	-	224 120	3 600 000		35 175 076	
Radiations/dispositions	-	-	-	(8 097 829)	-	-	-	-	-		(8 097 829)	
Solde de fermeture	-	4 081 904	457 734 314	185 411 799	591 588	4 134 046	-	2 894 245	36 000 000		690 847 896	
Valeur nette	3 652 772	\$ 4 577 502	\$ 255 842 872	\$ 52 912 726	\$ 199 584	\$ 1 152 022	\$ 164 544 466	\$ 2 689 445	\$ 108 000 000	\$	593 571 389	

10 - IMMOBILISATIONS (suite)

											2024
	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Matériels et équipements	Matériel roulant	Améliorations locatives	Travaux en cours	Équipements découlant d'un contrat de location- acquisition	Bâtiments découlant d'un contrat de location- acquisition	Total	
Coût											
Solde d'ouverture	3 652 772	\$ 5 985 907	\$ 689 421 793	\$ 236 162 475	\$ 591 588	\$ 4 686 068	\$ 165 498 490	\$ 5 583 690	\$ 144 000 000	\$ 1 255 582 783	
Ajouts	-	2 673 499	397 604	7 588 361	-	600 000	11 530 327	-	-	22 789 791	
Transfert des travaux en cours	-	-	23 757 789	670 309	-	-	(24 428 098)	-	-	-	
Radiations/dispositions	-	-	-	(5 053 923)	-	-	-	-	-	(5 053 923)	
Solde de fermeture	3 652 772	8 659 406	713 577 186	239 367 222	591 588	5 286 068	152 600 719	5 583 690	144 000 000	1 273 318 651	
Amortissement cumulé											
Solde d'ouverture	-	3 721 199	423 809 151	170 588 885	587 667	3 815 526	-	2 446 005	28 800 000	633 768 433	
Amortissement	-	113 515	16 722 566	14 246 136	3 921	145 881	-	224 120	3 600 000	35 056 139	
Radiations/dispositions	-	-	-	(5 053 923)	-	-	-	-	-	(5 053 923)	
Solde de fermeture	-	3 834 714	440 531 717	179 781 098	591 588	3 961 407	-	2 670 125	32 400 000	663 770 649	
Valeur nette	3 652 772	\$ 4 824 692	\$ 273 045 469	\$ 59 586 124	\$ -	\$ 1 324 661	\$ 152 600 719	\$ 2 913 565	\$ 111 600 000	\$ 609 548 002	

11 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET FOURNITURES

	2025		2024	
Médicaments	8 889 854	\$	7 226 189	\$
Nourriture	93 097		64 744	
Fournitures médicales, chirurgicales et autres	4 231 139		3 915 948	
Contrats de service et autres	4 064 325		2 139 514	
	17 278 415	\$	13 346 395	\$

12 - OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu des contrats de location-acquisition échéant en juillet 2031 et octobre 2044 et le solde de l'obligation découlant de ces contrats de location:

	2025		2024	
2025	-	\$	6 293 704	\$
2026	6 293 704		6 293 704	
2027	6 293 704		6 293 704	
2028	6 293 704		6 293 704	
2029	6 293 704		6 293 704	
2030	6 293 704		6 293 704	
2031-2044	85 912 083		85 912 081	
Total des paiements minimums exigibles en vertu du bail	117 380 601		123 674 305	
Montant représentant les frais d'intérêts calculés allant de 4,5 % et 5,743%	(46 202 550)		(50 326 946)	
Solde de l'obligation	71 178 051	\$	73 347 359	\$

Le premier contrat de location-acquisition provient d'une entente entre le Réseau et la Fondation de l'Hôpital Régional Chaleur inc. pour une durée de 20 ans. Le Réseau s'est engagé à verser des paiements minimums mensuels de 35 325 \$ et un montant additionnel pour les économies que génère cet équipement loué. Au cours de l'exercice 2025, le Réseau a versé un montant de 274 711 \$ (282 728 \$ en 2024) à la fondation pour les économies qui sont enregistrées dans la dépense au poste - autres - fonctionnement et entretien des installations.

Le deuxième contrat de location-acquisition provient d'une entente entre le ministère des Transports et Infrastructure et le ministère de la Santé de la Province du Nouveau-Brunswick et Rainbow1 Partner Inc. du Centre Hospitalier de Restigouche pour une durée de 30 ans. Le Réseau s'est engagé à verser des paiements minimums mensuels de 489 150 \$.

13 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	2025		2024	
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir	(55 169 556)	\$	23 460 184	\$
Diminution (augmentation) de l'estimation du règlement de fin d'exercice de la province	63 777		(596 276)	
Augmentation des frais payés d'avance et fournitures	(3 932 020)		(4 236)	
Augmentation (diminution) des comptes et charges à payer	80 194 958		(28 994 405)	
Augmentation des revenus reportés	30 647		352 075	
Augmentation des avantages sociaux courus	3 505 089		3 530 048	
	24 692 895	\$	(2 252 610)	\$

14 - ÉVENTUALITÉS

Éventualités

La direction estime que le Réseau dispose d'une défense et/ou d'une couverture d'assurance appropriée contre toutes poursuites en cours à la fin de l'exercice.

Le Réseau est couvert par le Plan de protection de la responsabilité – services de santé, souscrit par la province du Nouveau-Brunswick et administré par Health Care Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »).

Le Réseau fait l'objet de poursuites, une provision basée sur les meilleures estimations de la direction a été comptabilisée aux états financiers à cet égard.

Conventions collectives

En date du 31 mars 2025, trois conventions collectives sont échues. La convention collective du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick visant le groupe des infirmières partie III est échue depuis le 31 décembre 2023. La convention collective du Syndicat des employé(e)s public et privé du Nouveau-Brunswick visant le groupe des professionnels de la science médicale est échue depuis le 31 mars 2024. La convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique visant le groupe des commis, sténographes et mécanographes, services de l'établissement et les services aux malades est échue depuis le 30 juin 2024. Au 31 mars 2025, une provision basée sur les meilleures estimations de la direction a été comptabilisée aux états financiers à cet égard. Au 31 mars 2024, aucune provision pour les ajustements de salaires rétroactifs n'a été comptabilisée dans les états financiers.

15 - ENGAGEMENTS

Le Réseau s'est engagé en vertu de contrats de location de matériel et de contrats de fournitures de biens et services échéant à différentes dates. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	54 086 738	\$
2027	12 696 827	
2028	7 673 823	
2029	4 555 796	
2030	2 022 449	

16 - DONS REÇUS DES FONDATIONS

Le Réseau détient un intérêt financier dans plusieurs fondations et services auxiliaires qui sont des organismes de bienfaisance enregistrés, constitués dans diverses collectivités. Ils ont pour mission de recueillir, d'investir et de distribuer des fonds visant à améliorer les services et les établissements relevant de Vitalité.

Au cours de l'exercice, le Réseau a reçu des fondations les dons suivants:

	2025		2024	
Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont Inc. (Moncton)	1 313 732	\$	451 227	\$
Les ami.e.s de l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent.	22 996		17 944	
La Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston Inc.	190 228		186 323	
La Fondation des Amis de l'Hôpital Général de Grand-Sault Inc.	3 500		14 006	
Fondation Dr Romaric Boulay Inc. (St-Quentin)	18 626		12 873	
Fondation des Amis de la Santé (Campbellton)	113 763		141 396	
Fondation de l'Hôpital régional Chaleur Inc. (Bathurst)	533 688		270 794	
Fondation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus Inc. 1988 (Caraquet)	95 922		66 424	
La Fondation de l'Hôpital de Lamèque Inc.	10 511		344 339	
Fondation Les Amis de l'Hôpital de Tracadie Inc.	30 559		20 150	
	2 333 525	\$	1 525 476	\$

17 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Fonds de pension

Les employés du Réseau sont membres d'un régime de pension établi par la province du Nouveau-Brunswick conformément à la Loi sur les prestations de pension. La province du Nouveau-Brunswick a la responsabilité de financer ce plan. Effectif le 1er avril 2014, le ministère prend la responsabilité de faire les paiements de cotisations annuelles de l'employeur pour la majorité des employés syndiqués. Au 31 mars 2025, les contributions de Vitalité étaient d'un montant de 6 769 630 \$ (6 340 695 \$ en 2024).

Indemnités de vacances et heures supplémentaires

Les indemnités de vacances et les heures supplémentaires sont inscrites en fin d'exercice comme charges à payer. Le financement connexe du ministère de la Santé est comptabilisé lorsqu'il est reçu.

Obligation pour prestations de congés de maladie

Le coût de l'obligation de prestations constituées pour les congés de maladie est déterminé de façon actuarielle en utilisant les meilleures estimations de la direction quant aux augmentations de salaire, au nombre de journées de maladie accumulées à la retraite, et aux taux d'inflation et d'escompte à long terme.

Les hypothèses économiques et démographiques importantes utilisées dans l'évaluation actuarielle sont:

Taux d'actualisation:	4,26 % par an - égal au taux d'emprunt de la province de 15 ans
Taux de croissance des salaires:	4,0 % par année, pendant deux ans, et 2,35% par année par la suite.
Âge de la retraite:	60 ans

Au 31 mars 2025, selon la base de l'évaluation actuarielle du passif, les résultats sont les suivants:

	2025		2024	
Obligation au titre des indemnités de maladie au début de l'année	47 837 500	\$	46 881 900	\$
Coût des services courants	6 522 700		6 430 000	
Intérêts sur les obligations	2 505 600		2 341 700	
Perte d'expérience	585 600		660 000	
Prestations versées	(8 700 200)		(8 476 100)	
Obligation au titre des indemnités de maladie à la fin de l'année	48 751 200	\$	47 837 500	\$

Allocations de retraite

Le personnel de gestion et les employés non syndiqués, les employés du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, qui inclut les infirmières gestionnaires et infirmières surveillantes, le Syndicat des employés public et privé du Nouveau-Brunswick, qui inclut le groupe des professionnels spécialisés en soins de santé (PSSS) et le groupe des professionnels de la science médicale (PSM) ont tous reçu l'option d'encaisser leur allocation de retraite. Les employés qui n'exerceront pas l'option d'encaisser volontairement pourront le faire à la retraite. Pour les groupes PSSS et PSM, l'allocation de retraite a cessé de s'accumuler en mars 2019. Pour le personnel de gestion et les employés non syndiqués, l'accumulation de l'allocation a cessé le 31 mars 2013. Pour les infirmières et infirmiers, infirmières gestionnaires et surveillantes, l'accumulation de l'allocation de retraite se continue pour ceux et celles qui n'ont pas encaissé hâtivement et ils ont toujours l'option d'encaisser leur allocation de retraite en tout temps. Les employés du Syndicat canadien de la fonction publique n'ont pas encore reçu ces options, et continuent d'accumuler des allocations de retraite. Leur convention collective a expiré le 30 juin 2024. La province du Nouveau-Brunswick finance ces allocations de retraite séparément du financement des opérations annuelles et est responsable du calcul de ces allocations. Aucun passif éventuel n'a donc été enregistré par le Réseau.

18 - DÉPENSES PAR NATURE

	2025		2024	
Salaires	763 508 809	\$	675 243 744	\$
Bénéfices	68 931 393		64 072 127	
Fournitures médicales et chirurgicales	49 134 138		46 076 483	
Médicaments	66 967 479		57 423 549	
Autres services	84 854 035		69 993 797	
Autres fournitures et approvisionnement	160 213 696		130 847 557	
Amortissement	35 175 102		35 056 139	
Total	1 228 784 652	\$	1 078 713 396	\$

19 - ENTITÉS APPARENTÉES

Le Réseau de Santé Horizon (Régie régionale de la santé B) a été établi en même temps que Vitalité en vertu d'une loi. Il est le fruit de la fusion des régies régionales de la santé 1, 2, 3 et 7.

Le nouveau Service Nouveau-Brunswick (Service NB) a été lancé le 1er octobre 2015 afin de regrouper les services communs du gouvernement au sein d'un seul et même organisme. Le nouvel organisme comprend l'ancien Service Nouveau-Brunswick, le Ministère des Services gouvernementaux, FacilicorpNB et l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick.

Suite à l'adoption du projet de la loi 5 « Loi concernant les services extramuraux » tous les services extramuraux ont été transférés à EM/ANB Inc., à l'exception des services offerts dans les écoles, d'ergothérapie et de physiothérapie.

L'achat et la vente de biens et de services ont été évalués à la valeur d'échange qui correspond aux prix du marché, à des conditions d'achat et de ventes normales. Les taxes de vente harmonisée (TVH) sont incluses lorsque applicables.

	2025		2024	
Opérations au cours de l'exercice				
Vente de services à:				
Service NB	313 482	\$	330 245	\$
EM/ANB Inc.	389 228		258 688	
Achat de services de:				
Service NB	1 120 523	\$	1 565 369	\$
EM/ANB Inc.	88 651		122 629	
Soldes à la clôture de l'exercice				
Comptes recevables:				
Service NB	37 036	\$	47 431	\$
EM/ANB Inc.	109 432		22 552	
Comptes payables:				
Service NB	10 077	\$	76 648	\$
EM/ANB Inc.	7 709		19 040	

20 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Le Réseau est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Réseau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. Une partie importante des débiteurs provient de la province du Nouveau-Brunswick. Le Réseau juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir de la province n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, l'entité surveille la recouvrabilité de ses débiteurs de manière continue.

La valeur comptable des principaux actifs financiers du Réseau représente son exposition maximale au risque de crédit.

Les actifs financiers en souffrance totalisent 2 844 446 \$ (1 436 815 \$ au 31 mars 2024), et ont tous une échéance inférieure à deux ans et sont présentés déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 2 844 446 \$ (1 436 815 \$ au 31 mars 2024).

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit:

	2025		2024	
Solde au début	1 436 815	\$	1 301 029	\$
Perte de valeur comptabilisée aux résultats et montants radiés	2 625 983		1 185 340	
Provision annulée ou recouvrée	(1 189 168)		115 689	
Provision créances douteuses de l'année en cours	2 844 446		1 436 815	
Solde à la fin	2 844 446	\$	1 436 815	\$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'entité ne puisse honorer des engagements au moment opportun ou à un coût raisonnable liés à ses passifs financiers. L'entité est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'entité gère sa liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle dresse des budgets et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours de change, les taux d'intérêt ou les risques de prix autre, influent sur les revenus de l'entité ou sur la valeur de ses placements ou de ses instruments financiers.

Risque de change

Les fluctuations et la volatilité des cours de change exposent l'entité à des risques financiers. Dans le cadre normal de ses activités, l'entité détient des placements libellés en dollars américains. Actuellement, l'entité ne conclut pas de contrat à terme afin d'atténuer ce risque, mais le réduit en détenant des placements diversifiés.

20 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les titres à revenu fixe exposent l'entité à un risque de taux d'intérêt eu égard à ses flux de trésorerie. L'entité gère ce risque en diversifiant ses placements.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Les investissements temporaires exposent indirectement le Réseau au risque de prix autre.

21 - MONTANTS BUDGÉTÉS

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration du Réseau de Santé Vitalité pour l'exercice financier considéré.

22 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Réseau dépend des fonds qu'il reçoit du ministère de la Santé pour exercer ses activités, remplacer le matériel essentiel et mener à bien ses projets d'immobilisations.

23 - FINANCEMENT DU DÉFICIT PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le financement du déficit d'opération par le ministère de la Santé de la province du Nouveau-Brunswick pour 2024-2025 s'élève à 114 876 821 \$ (104 971 731 \$ au 31 mars 2024). Ce déficit s'explique par les éléments suivants:

- Utilisation d'infirmières itinérantes par le biais d'agence au coût de 78 494 033 \$.
 - l'accroissement des coûts salariaux auprès de personnels cliniques à la suite des initiatives de recrutements locales et internationales totalisant 12 361 244 \$.
 - L'augmentation dans les volumes dans les visites de patients et les procédures et examens médicaux, résultant à une hausse de coûts des fournitures médicales, chirurgicales, laboratoires et autres de 9 144 616 \$.
 - L'augmentation des services de gardes de sécurité dans les unités d'urgence et psychiatrie, au montant de 5 311 221 \$.
 - Dépenses additionnelles entre autres en services professionnels externes afin d'assurer la continuité des services dans certains types de professions avec difficultés d'embauche de 4 896 806 \$.
 - Autres dépenses opérationnelles connexes incluant le maintien des équipement et infrastructures et autres, résultant à des coûts additionnels de 4 668 901 \$.
-

24 - OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATION

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisation concerne le retrait des matières réglementées tel que l'amiante, le plomb, le mercure, les biphényles polychlorés (BPC), les réfrigérants, les substances appauvrissantes de la couche d'ozone, le retrait des réservoirs de stockage de pétrole et les puits d'approvisionnement en eau. Le retrait des matières réglementées est régi par les lois gouvernementales applicables concernant la protection de l'environnement.

Les principales informations relatives au passif afférent sont les suivantes:

- Les coûts de mise hors service sont amortis selon la méthode linéaire, selon la durée de vie utile restante des bâtiments.
- Le passif est basé sur les charges estimatives actuelles. En l'absence de renseignements détaillés de la province, les principales sources d'informations pour la préparation de ces estimations provenaient d'un expert évaluateur ayant des relations avec des entrepreneurs en dépollution et une connaissance approfondie dans la dépollution des matériaux réglementés. Il s'agissait d'un exercice de bureau visant à fournir une estimation basée sur les informations disponibles. Le total estimatif de la provision est de 24 229 406 \$.
- Durée de vie estimative de l'exploitation : 30 à 50 ans.

25 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.
